

FOIRE AUX QUESTIONS

Fringewood – Projet de remplacement des poteaux

Q. Pourquoi Hydro Ottawa lance-t-elle un projet de remplacement des poteaux dans mon secteur?

R. Puisque la plupart des équipements électriques ont une durée de vie maximale de 50 ans, une proportion considérable du réseau de distribution d'électricité approche de la fin de sa vie utile prévue. Pour conserver une longueur d'avance, Hydro Ottawa prévoit remplacer et moderniser l'infrastructure vieillissante qui dessert votre collectivité. Des travaux variés peuvent être nécessaires à cette fin, par exemple :

- remplacer les poteaux électriques par de nouveaux poteaux en cèdre rouge de l'Ouest qui, en raison leur taille et de leur calibre, assureront un support renforcé et un meilleur dégagement des lignes électriques;
- améliorer la structure de base des lignes de poteaux afin de la mettre au niveau des normes actuelles;
- remplacer les conducteurs secondaires afin d'améliorer la fiabilité et l'apparence du réseau;
- remplacer les transformateurs, au besoin, afin de prolonger la durée de vie de l'équipement et d'améliorer la fiabilité de l'alimentation en électricité des clients.

Q. Quand le projet débutera-t-il?

R. Les travaux devraient débuter en 2019.

Q. Où l'équipement de distribution se trouve-t-il?

R. L'équipement de distribution d'Hydro Ottawa se trouve sur une parcelle de terrain pour laquelle l'entreprise détient une servitude ou sur l'emprise routière de la Ville d'Ottawa. Il peut se trouver en bordure de votre propriété ou dans votre cour arrière ou latérale.

Q. Qu'est-ce qu'une servitude?

A. Il est possible que votre propriété soit grevée d'une servitude en faveur d'Hydro Ottawa. Cette servitude nous confère un droit d'accès à une parcelle de votre terrain afin d'installer et d'entretenir l'équipement de notre réseau de distribution. Il est essentiel de garder cette parcelle bien dégagée pour assurer l'accès à l'équipement qui permet de vous alimenter en électricité vous-même et vos voisins.

Q. Qu'est-ce que l'emprise routière de la Ville d'Ottawa?

R. Les expressions « emprise routière » et « emprise de la route » désignent généralement la bande de terrain à l'intérieur des limites d'une propriété privée qu'une administration publique se réserve aux fins d'utilisation publique et d'accès pour les besoins de la circulation ou des services publics, par exemple pour les panneaux de signalisation, les feux de circulation et les services publics proprement dits.

Hydro Ottawa Limited / Hydro Ottawa limitée

3025 Albion Road North, PO Box 8700 / chemin Albion Nord, C.P. 8700
Ottawa, Ontario K1G 3S4

www.hydroottawa.com



Q. Comment puis-je savoir si ma propriété sera touchée?

R. Vous pouvez consulter une carte montrant l'emplacement des poteaux électriques. Pour remplacer les poteaux, Hydro Ottawa devra excaver le sol, retirer les poteaux existants et en installer de nouveaux sur votre rue ou dans votre cour arrière. Il faudra aussi élaguer des arbres pour assurer la sécurité de nos équipes.

Q. Est-ce que vous m'aviserez avant le début des travaux sur ma propriété?

R. Oui. Si votre propriété est touchée, Hydro Ottawa vous avisera au moins deux semaines avant le début des travaux.

Q. Est-ce que je devrai déplacer ou enlever ma clôture ou ma remise?

R. Les structures comme les clôtures et les murs de soutènement aménagés à proximité d'un poteau existant pourraient empêcher nos équipes d'installer le nouvel équipement. Hydro Ottawa collaborera avec ses clients pour éviter autant que possible le déplacement de structures. Nous pourrions dans la plupart des cas exécuter les travaux comme prévu et nous réduirons le plus possible les dommages à la propriété des clients.

Q. Qu'en est-il des arbres et de ma haie de cèdres?

R. Il est possible que vous deviez aussi enlever des végétaux, par exemple des arbres ou une haie, s'ils bloquent l'accès.

Q. Est-ce que je pourrai conserver mes végétaux?

R. Oui. Vous pouvez enlever ou transplanter vos végétaux. Lorsque vous faites un aménagement paysager, il est important de garder une distance sécuritaire par rapport à tout équipement électrique aérien ou souterrain. Avant de creuser, veuillez appeler **Ontario One Call au 1-800-400-2255** et consulter la brochure d'Hydro Ottawa intitulée *Planter un arbre – Quelques conseils*.

Q. Qu'advient-il de la zone excavée une fois vos travaux terminés?

R. Nos équipes remettront la zone au niveau définitif du sol en étendant une couche de terre en surface et elles sèmeront du gazon. Veuillez noter qu'il incombe au client d'entretenir cette zone, notamment de faire en sorte que le gazon pousse bien.

Q. Y aura-t-il des interruptions de courant pendant les travaux?

R. Oui. Des interruptions de courant sont à prévoir en raison des travaux. Nous vous aviserons à l'avance de toute interruption touchant votre habitation ou votre entreprise.

Q. Quelle sera l'incidence des travaux sur mon voisinage?

R. Les résidents observeront des activités de construction accrues tout au long du projet, notamment des travaux d'excavation et la présence de véhicules lourds. Nous mettrons en place des mesures de

Hydro Ottawa Limited / Hydro Ottawa limitée

3025 Albion Road North, PO Box 8700 / chemin Albion Nord, C.P. 8700
Ottawa, Ontario K1G 3S4

www.hydroottawa.com



contrôle de la circulation au besoin afin que les résidents continuent d'avoir accès aux rues en toute sécurité.

Q. Comment Hydro Ottawa s'y prendra-t-elle pour atténuer les inconvénients causés par le bruit?

R. Nous veillerons à ce que la majeure partie des travaux soit réalisée en semaine **entre 7 h et 18 h.**

Q. Quand les vieux poteaux seront-ils retirés?

R. Lorsque toute l'infrastructure des tiers aura été transférée sur les nouveaux poteaux.

Hydro Ottawa Limited / Hydro Ottawa limitée

3025 Albion Road North, PO Box 8700 / chemin Albion Nord, C.P. 8700
Ottawa, Ontario K1G 3S4

www.hydroottawa.com

